

Schéma directeur routier Départemental - Approuvé le 19 juin 2017

CLASSIFICATION DU RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL

RÉSEAU	RÉSEAU STRUCTURANT	RÉSEAU STRUCTURANT COMPLEMENTAIRE	RÉSEAU D'INTÉRÊT LOCAL	
CATÉGORIE	1 ^{ère} CATÉGORIE	2 ^{ème} CATÉGORIE	3 ^{ème} CATÉGORIE	
RECU D'ALIGNEMENT DANS P.L.U., en dehors des R.G.C.	Agglomération (entre panneaux EB10) et lieu-dit (entre panneaux E31) : Examen au cas par cas Hors agglomération et hors lieux-dits : Habitations à 35 m de l'axe Autres constructions à 25 m de l'axe	Agglomération (entre panneaux EB10) et lieu-dit (entre panneaux E31) : Examen au cas par cas Hors agglomération et hors lieux-dits : Habitations à 15 m de l'axe Autres constructions à 10 m de l'axe	En et hors agglomération : Examen au cas par cas	communes concernées
n° RD concernées sur le territoire de la Commune	R.D. 943	R.D. 12 (section en agglomération comprise entre R.D. 12C et R.D. 14), R.D. 12C (section située au Nord comprise entre R.D. 943 et R.D. 12), R.D. 14, R.D. 19 (section Est côté Sassierge saint germain)	R.D. 12, R.D. 12C (section située au Sud comprise entre R.D. 12 et R.D. 943) R.D. 12D, R.D. 19 (section Sud côté Tranzault), R.D. 38A, R.D. 41, R.D. 102, R.D. 105	ARDENTES
n° RD concernées sur le territoire de la Commune		R.D.990, R.D.14	R.D. 21, R.D. 42, R.D. 45, R.D. 45G, R.D. 74	ARTHON
n° RD concernées sur le territoire de la Commune	R.D. 40, R.D. 920, R.D. 925, R.D. 990			CHATEAUROUX
n° RD concernées sur le territoire de la Commune		R.D. 920	R.D. 8B, R.D.77A, R.D. 80,R.D. 80A, R.D.80C	COINGS
n° RD concernées sur le territoire de la Commune	R.D. 920 (depuis échangeur de la route d'Issoudun R.N.151 jusqu'au giratoire des Menas, R.D. 925, R.D. 956	R.D.920 (depuis le giratoire du Grand Verger en direction de Coings)	R.D.64, R.D. 80, R.D. 920A, R.D. 920B, R.D. 920C, R.D. 920D	DEOLS
n° RD concernées sur le territoire de la Commune	R.D. 925		R.D 49, R.D. 80, R.D. 105,	DIORS
n° RD concernées sur le territoire de la Commune	R.D. 920, R.D. 943, R.D. 67		R.D. 12D, R.D. 102, R.D. 105, R.D. 920B	ETRECHET
n° RD concernées sur le territoire de la Commune		R.D.990	R.D.12, R.D. 12A, R.D. 12B, R.D. 19, R.D. 42, R.D. 74, R.D. 74A,	JEU LES BOIS
n° RD concernées sur le territoire de la Commune	R.D.951	R.D.920, R.D. 14 (section Est comprise entre R.D. 920 et limite de la Commune de Velles)	R.D.14 (section Ouest comprise entre R.D.951 et la limite avec la Commune de La Perouille), R.D. 20, R.D. 20B, R.D. 21, R.D.30, R.D. 80, R.D.104	LUANT
n° RD concernées sur le territoire de la Commune		R.D. 19	R.D. 12, R.D. 12D, R.D.49, R.D. 71, R.D. 102, R.D. 105	MARON
n° RD concernées sur le territoire de la Commune	R.D. 925	R.D.96 (section au Sud de la R.N. 151)	R.D. 80, R.D. 96 (section au Nord de la R.N. 151),	MONTIERCHAUME
n° RD concernées sur le territoire de la Commune	R.D. 67 R.D.40 (depuis la limite de la commune de Châteauroux jusqu'au giratoire "Colas Les Orangeons") R.D. 920 R.D. 943 R.D. 990 (depuis la limite de la commune de Châteauroux jusqu'au giratoire "Eurovia")	R.D. 14 R.D.40 (depuis le giratoire "Colas Les Orangeons" jusqu'à la limite de Commune de Velles) R.D.990 (depuis le giratoire " Eurovia" jusqu'à la limite de Commune d'Arthon)	R.D. 45 (Giratoire "Riau de la Motte")	LE POINCONNET
n° RD concernées sur le territoire de la Commune	R.D. 67 (depuis la commune du poinçonnet jusqu'à la R.D. 925 giratoire de "Bel Air") R.D.920 (depuis la limite de la Commune de Châteauroux jusqu'à l'échangeur n° 14 avenue de l'Occitanie) R.D. 925 (depuis le giratoire de "Bel Air" jusqu'au demi-échangeur n°13-1 de l'A20) R.D. 943	R.D. 920 (de l'échangeur n° 14 de l'A20 vers Velles) R.D. 925 (depuis le demi-échangeur n°13-1 de l'A20 vers Châtelleraut) R.D. 67 (de la R.D. 925 "Bel Air" jusqu'à la limite de la Commune de Niherne)	R.D. 64B, R.D. 64C, R.D.64F, R.D. 104, R.D.943A (Voie parallèle à la 2x2 Voies R.D. 943)	SAINT MAUR
n° RD concernées sur le territoire de la Commune		R.D. 14, R.D. 19	R.D. 38A, R.D. 71, R.D. 102	SASSIERGES SAINT GERMAIN
n° RD concernées sur le territoire de la Commune			R.D. 64, R.D. 64B, R.D. 64E, R.D. 77, R.D. 80, R.D. 80D	VILLERS LES ORMES